



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT

**Etaient Absents :** Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Pascal LEGOIS a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Jonathan DEGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN  
Alain DEHAIS, excusé  
Véronica TROGLIA  
Dominique CATEL

**Secrétaire de séance :** Pascal CAILLY

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	4
Votants	16

**OBJET :**

**PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE SUITE À VACANCE DE POSTE**

La Commune a fait paraître une offre d'emploi le 15 février dernier, sur le site Emploi Territorial, afin de pallier à la démission d'un agent des espaces verts, Adjoint Technique Territorial à temps complet, en date du 17 février 2023. L'offre était ouverte aux fonctionnaires et contractuels (à titre dérogatoire), sur le grade d'Adjoint Technique ou Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire a reçu différentes candidatures et des entretiens ont été menés.

La candidature d'un fonctionnaire a été retenue, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe.

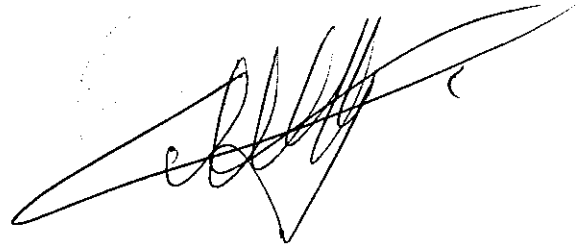
Il est donc indispensable d'ouvrir un poste correspondant à ce poste.

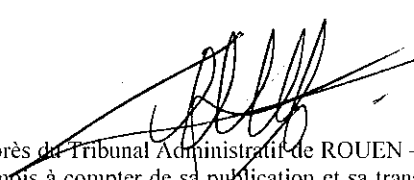
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe pour exercer les fonctions d'agent des espaces verts.
- Note que cet agent sera rémunéré sur la base du grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée	Le Maire,
Envoyé en Préfecture le : <b>20 AVR. 2023</b>	
Affiché le :	
Notifié le : <b>24 AVR. 2023</b>	
M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.	